

**Discours-Bilan du Chef de l'Etat  
Lubumbashi, 26 janvier 2003**

*Madame la Présidente de l'Assemblée Constituante et Législative,  
Parlement de Transition,  
Honorables Députés,  
Distingués Invités,  
Chers Compatriotes,*

Je voudrais, avant de commencer mon propos de ce jour, vous saluer chaleureusement et vous souhaiter tous une bonne et heureuse année de paix 2003. Je voudrais également profiter de cette occasion pour évoquer tous les sacrifices et toutes les misères endurés par nos frères et nos soeurs encore victimes de la recrudescence de la violence à l'Est de la République, particulièrement en Ituri, à l'Equateur, au Nord et au Sud-Kivu.

Comment ne pas saluer la bravoure et le sens du devoir des résistants Maï-Maï, de la Société civile et des confessions religieuses des territoires occupés. Ils méritent tous notre compassion et notre admiration en ce mois de janvier jalonné des dates significatives pour la République démocratique du Congo.

Les dates du 4 janvier 1959, du 17 janvier 1961, du 16 et 26 janvier 2001 sont devenues des jours mémorables de notre histoire nationale. La célébration du 2ème anniversaire de mon avènement à la magistrature suprême me donne l'opportunité de saluer la mémoire de nos martyrs de l'indépendance. Elle me permet également d'évoquer la mort tragique de nos héros nationaux et des victimes connues et inconnues de guerre d'agression. Pour honorer leur mémoire, je vous invite à observer une minute de silence.

*Mesdames et Messieurs les Députés,*

Le 26 janvier 2001, j'ai accepté, en âme et conscience, devant Dieu et la Nation, les hautes charges de conduire le pays, pour le triomphe des valeurs sacrées de liberté, de justice distributive et de respect des droits de l'homme. C'était-là le sens de mon serment auquel je reste attaché.

Dans mon adresse à la Nation, j'avais pris l'engagement d'oeuvrer à la renaissance d'un nouveau destin congolais en donnant à mon action, la mission centrale de ramener la paix, faire aboutir le Dialogue intercongolais et remettre l'économie nationale sur les rails.

J'éprouve une satisfaction légitime de constater aujourd'hui les résultats obtenus dans l'exécution des engagements pris dans l'Accord de Lusaka. L'amélioration de nos rapports avec le Facilitateur et la Monuc avait permis la relance du processus de paix de Lusaka. La signature du Pacte républicain de Gaborone et de Pretoria, décrètera ensuite la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce climat de décrispation, le Dialogue national et les négociations politiques intercongolaises ont eu lieu à Sun City en avril. Ils se sont poursuivis à Pretoria en Afrique du Sud en octobre, novembre et décembre 2002. De l'Accord partiel de Sun City pour une transition consensuelle, nous avons donc abouti à l'Accord global de Pretoria.

Toutefois, la guerre livrée par procuration à la République démocratique du Congo retarde inutilement la marche irréversible vers la paix que notre peuple appelle de tous ses vœux. En termes clairs, le but de cette nouvelle guerre, malgré les accords signés, consiste simplement à s'écarter du chemin de la paix pour prolonger la misère de la population.

Le Gouvernement de la République ne tombera pas dans ce piège, il fera tout ce qui est en son pouvoir enfin que les engagements pris soient respectés dans l'unique intérêt de notre peuple.

*Honorables Députés,*

Sur le plan international, la cause congolaise a commencé à trouver une oreille attentive auprès de la Communauté internationale. Ce qui nous a permis de négocier et de conclure des accords de paix avec le Rwanda et l'Ouganda. C'est fort du soutien du peuple congolais que nous avons été amené à signer lesdits accords.

La situation qui se développe en Ituri et à laquelle la Communauté internationale assiste avec indifférence est des plus préoccupantes, car elle risque d'embraser toute la contrée. Comment comprendre, en plein 21ème siècle, des scènes d'horreur perpétrées, sans égard à la dignité de la personne humaine et à la valeur sacrée de la vie par les ennemis de la paix et du peuple congolais.

Rien ne peut contenir la détermination et la force d'un peuple de réaliser son destin, c'est pourquoi nous disons : fini le temps des lamentations. Le Congolais doit cesser de se plaindre ; il doit plutôt oeuvrer pour devenir véritablement maître de son destin.

Cependant, nous avons le devoir d'assurer un avenir radieux à nos enfants en rétablissant un climat de confiance avec tous les pays qui nous entourent. C'est pourquoi, nous poursuivons l'initiative amorcée depuis 1997 par Mzee Laurent-Désiré Kabila, relative à la tenue de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement durable dans la région des Grands Lacs. Tout en améliorant les rapports de bon voisinage, nous devons jeter les bases d'une démocratie sociale respectueuse des valeurs universelles.

C'est la raison pour laquelle nous invitons tous les mouvements rebelles à se transformer en partis politiques afin qu'ils puissent user des armes de la liberté d'expression pour le renforcement de la démocratie, au lieu de faire crépiter les canons. C'est le meilleur moyen de traduire le respect vis-à-vis de notre peuple. Ainsi, dans le délai imparti par l'Accord de Pretoria du 17 décembre 2002, les élections libres, démocratiques et transparentes à tous les niveaux permettront au peuple d'exercer la souveraineté qui lui appartient.

A présent, tous les sceptiques qui n'ont pas accordé beaucoup de crédit à la détermination du Gouvernement à conduire le processus de paix pour la réunification et la réconciliation nationale n'ont plus de raisons de douter. Car, les résultats sont là : un accord qui n'attend plus que son entérinement par la plénière pour son application. Cette plénière doit se dérouler à l'intérieur du pays, par respect pour notre peuple. Suivra ensuite la mise en place de nouvelles institutions pour une transition consensuelle dont la finalité est l'organisation des élections libres et démocratiques. La volonté du gouvernement quant à l'application de cet accord ne peut être mise en doute.

*Mesdames et Messieurs les Députés,*

Sur le plan économique, dès mon arrivée à la tête de l'Etat, j'avais clairement défini la vision de la politique économique de mon Gouvernement, à savoir : une véritable politique d'ouverture à l'intérieur et sur le monde dans le but d'asseoir une économie mettant un accent particulier sur le social. Mon gouvernement et moi-même, nous nous sommes engagés dans des réformes structurelles et sectorielles importantes afin d'améliorer la compétitivité de notre économie.

A travers le *Programme intérimaire renforcé*, exécuté sur neuf mois, nous sommes parvenus à rompre avec l'hyper-inflation et à stabiliser l'environnement macro-économique. Les résultats, obtenus en un temps aussi court et dans un contexte de non-assistance financière

extérieure, ont été possibles grâce à une série de mesures ambitieuses prises par le Gouvernement et qui ont consisté notamment à :

- instaurer une gestion rigoureuse et drastique des finances publiques et de la monnaie ;
- libéraliser le marché des changes et les taux d'intérêt ;
- libéraliser les secteurs du diamant et de la distribution des produits pétroliers.

Notre pays a regagné la confiance des bailleurs de fonds et nous assistons à la reprise de la coopération multilatérale et bilatérale avec nos partenaires de développement. Ceci ne signifie cependant pas que nous réduirons notre peuple au statut de mendiant sur le plan international ; mais dans le contexte actuel de la mondialisation, l'on ne peut vivre en autarcie. La poursuite des réformes structurelles et sectorielles amorcées se fait dans le cadre du *Programme économique du Gouvernement* étalé sur trois ans et qui relaie le Programme intérimaire renforcé.

*Mesdames et Messieurs les Députés,*

En deux années de gestion, nous pouvons nous réjouir d'avoir stabilisé notre économie et de l'avoir placée réellement sur la voie de la croissance. Ce, dans le but d'améliorer les conditions de vie de nos populations.

En effet, située à 511 % en l'an 2000, l'inflation a été réduite à un taux annuel de 135% en 2001 pour se situer à 15 % en 2002, soit une réduction de 97 % en deux ans. Ceci a permis une stabilité relative des prix à l'intérieur.

Par ailleurs, en témoignage de notre volonté de renouveau économique, nous avons publié les nouveaux statuts de la Banque Centrale du Congo.

Nous avons promulgué notamment :

- un nouveau Code des investissements,
- un nouveau Code minier, un nouveau Code forestier,
- une Loi-cadre des télécommunications,
- une Loi sur la poste.

Nous avons aussi institué une Autorité de régulation des Postes et Télécommunications ; il importe de relever dans ce secteur, pour la première fois depuis l'indépendance de notre pays, par notre politique incitative, plusieurs réseaux de télécommunications ont été implantés désenclavant ainsi beaucoup de coins de la République. Ces efforts vont se poursuivre davantage avec la réunification du pays.

Nous avons créé des Tribunaux de commerce pour sécuriser davantage les investissements. Nous avons mis en place une commission et une stratégie nationale de lutte contre la corruption et la fraude. Nous avons créé le Comité de pilotage des réformes des entreprises publiques, COPIREP en sigle et nous venons d'installer récemment l'Agence nationale pour la promotion des investissements, ANAPI en sigle.

*Honorables Députés,*

Comme je l'ai reconnu lors de mon récent message de présentation des vœux de nouvel an à la Nation, les réformes profondes entreprises ont eu un coût social et politique très élevé.

Cependant, je reste persuadé que seules la relance de la production et la création des emplois constituent les atouts majeurs dans la stratégie de la lutte contre la pauvreté pour un développement humain durable. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée au

paiement de la dette intérieure pour renforcer la trésorerie des entreprises. S'agissant particulièrement de la dette courante, le Gouvernement a été instruit de la nécessité d'un règlement plus conséquent dans les limites du budget 2003 en cours de finalisation. Pour marquer notre volonté d'amorcer une reprise progressive du secteur agro-pastoral, le *Programme sectorielles d'urgence de reconstruction et de réhabilitation* (PMURR) a pris en compte ce secteur vital de notre économie, dans la perspective d'assurer, à terme, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté de la population.

Par ailleurs, afin de traduire en actes notre volonté de relancer l'agriculture, j'ai demandé au Gouvernement d'étudier la possibilité de suspendre la taxe à l'importation des machines agricoles, matériels aratoires ainsi que des véhicules utilitaires pour une période d'une année.

L'action gouvernementale en 2003 se focalisera également sur la poursuite de l'assainissement de l'environnement des affaires, le développement et l'émulation du secteur privé, et cela, à travers des actions concrètes. Nous comptons appuyer ce secteur en lui laissant le rôle de promoteur de développement par la relance de la production et la création de richesses et d'emplois.

A cet égard, les moyens de contrôle seront renforcés pour mettre fin aux pratiques qui privent l'Etat des recettes indispensables à la réalisation de sa politique sociale. Tout sera entrepris pour que les agents véreux qui préfèrent des arrangements en dessous des tables, au lieu de défendre l'intérêt de l'Etat, soient mis hors d'état de nuire.

*Madame la Présidente de l'Assemblée Constituante et Législative,  
Parlement de Transition, Mesdames et Messieurs les Députés,*

La lutte contre la corruption et la fraude est devenue effective par la finalisation des stratégies et l'amorce des actions concrètes sur le terrain.

En même temps, sera rigoureusement appliqué le Code d'éthique et de bonne conduite de l'agent public.

Comme je ne cesse de le dire, le développement de notre pays est d'abord une affaire des Congolais. Aussi j'en appelle à l'effort de chacun de nous pour apporter sa pierre à la reconstruction nationale. Il va de soi que toute assistance technique de nos partenaires devrait désormais se traduire par un transfert des connaissances préalables au nouveau mode de coopération. Concrètement, il s'agit de doter les Congolais des outils nécessaires à l'autoprise en charge, au lieu d'une assistance éternelle.

La relance passe aussi par la réhabilitation des infrastructures de base, le renforcement des capacités et l'appui aux secteurs sociaux. Dans le domaine des infrastructures, l'ampleur de la tâche est immense. En effet, pour en appréhender l'étendue, j'ai eu à parcourir les tronçons de route Kinshasa–Matadi, Kinshasa–Kikwit, Mbuji-Mayi–Mwene-Ditu et Mbuji-Mayi–Kananga. Le constat est édifiant et oblige le Gouvernement à requalifier le contenu de certains accords de financement quant à l'ordre des priorités dans les projets de développement. Et vu l'urgence face au degré avancé de délabrement de nos routes, en vue de rendre nos campagnes accessibles, il vient d'être institué un cantonnage manuel qui a déjà fait ses preuves dans le passé.

*Honorables Députés,*

La République Démocratique du Congo est l'un des pays au monde les mieux nantis en ressources naturelles, qu'il s'agisse des ressources biologiques de flore et de faune ou des ressources en terres et en eaux. Ces ressources, si elles sont exploitées rationnellement, sont

capables de favoriser une croissance économique soutenue et de réduire sensiblement la pauvreté.

Cependant, la recherche des solutions aux besoins croissants de l'homme notamment en matière d'alimentation, d'industrialisation, d'énergie et d'urbanisation exerce des fortes pressions sur ces ressources. Il en résulte des convoitises et des dégradations continuelles. Le défi du Gouvernement de la République, face à toutes ces conséquences, est de mettre en place une politique visant à préserver les écosystèmes naturels et les ressources environnementales de notre pays. Ainsi, conscient des enjeux vitaux attachés aux ressources susvisées, j'ai instruit le Gouvernement de la République d'adopter la stratégie de développement durable, laquelle intègre la notion de gestion rationnelle de l'environnement dans la recherche du progrès économique et social, tel que recommandé par le Sommet de la terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992.

Par ailleurs, à la suite de l'initiative dénommée « Partenariat forestier pour le bassin du Congo » lancée en marge du Sommet mondial pour le développement durable, tenu en août 2002 en Afrique du Sud, le Gouvernement de la République s'est engagé à accroître la superficie des aires protégées de 8 % actuellement pour atteindre une couverture de 15 % du territoire national.

*Mesdames et Messieurs les Députés,*

Le secteur socio-culturel a particulièrement souffert des conséquences de la guerre. C'est pourquoi le Gouvernement s'est attelé à mettre en place une série de mesures visant à répondre aux différentes préoccupations de la population. Pour relever ces défis, nous comptons sur la réforme de la Fonction publique et le renforcement de ses capacités institutionnelles et humaines.

Dans le cadre du Programme multisectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation et de la stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a entamé la réhabilitation des infrastructures sociales du secteur de la santé et de l'éducation, ainsi que la protection et la promotion sociales.

Par ailleurs, le Gouvernement entend, à travers le Fonds social de la République, mettre en place un projet pilote de financement de micro-crédits pour les catégories les plus vulnérables de la population, particulièrement les femmes et la jeunesse.

Toutes ces actions ont pour objectif de réduire la misère de notre population et de l'armer suffisamment pour la reconstruction nationale. De même, pour répondre tant soit peu aux attentes de la population, l'eau et l'électricité étant à la base de tout développement durable, l'électrification de plusieurs villes et cités se poursuivra, après le Kasai-Occidental et le Kasai-Oriental, dans les provinces de l'Equateur, Maniema et dans d'autres contrées qui manquent cruellement d'eau potable.

*Madame la Présidente du Parlement, Mesdames et Messieurs les Députés,*

Dans le domaine des réformes, le Gouvernement a opéré depuis deux ans, des réformes d'ordre politique, judiciaire et des droits de l'homme. Le Décret 001/2001 et la Loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 consacrent le pluralisme politique et associatif dans notre pays. La promulgation des Lois n° 003/2002 et 024/2002 du 18 novembre 2002, confirme la réforme de la Justice militaire. Dans les jours à venir, un décret sera signé pour fixer la date de leur application effective.

Dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, il a été organisé en mai juin 2001, la Conférence nationale sur les droits de l'homme et à cette

occasion, la Charte congolaise des droits de l'homme a été adoptée. Pour renforcer la conscience du citoyen s'agissant de la protection des droits humains, une structure de concertation permanente avec les organisations de défense des droits de l'homme doit être créée au sein du Ministère des Droits Humains. Nous attendons d'ailleurs de voir mettre en place une série d'organes de concertation dans tous les secteurs de la vie nationale, en vue de mieux coordonner nos actions. Plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, en général et aux droits et bien-être de l'enfant en particulier, ont été ratifiés par notre pays.

Néanmoins, il est important d'appeler le peuple à la vigilance à propos d'un phénomène qui se développe dangereusement dans notre pays, celui des enfants dits sorciers. Il s'agit d'une violation pure et simple des droits de l'enfant que toute conscience humaine doit désapprouver. J'invite donc les magistrats, chargés de protéger les faibles, spécialement les enfants, à appliquer la loi avec toute sa rigueur en cette matière. Il me paraît aussi utile de signaler l'adhésion de la République démocratique du Congo aux Conventions internationales fondamentales du monde du travail, instruments de promotion et de protection des libertés et des droits syndicaux.

En outre, notre pays a ratifié le Protocole de Ouagadougou sur la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le Statut de Rome portant institution de la Cour pénale internationale pour assurer son engagement dans la lutte contre l'impunité.

*Honorables Députés,*

Plusieurs difficultés et contraintes multiformes n'ont pas permis au Gouvernement de réaliser toutes les promesses faites au peuple congolais. Mais, malgré les obstacles qui jonchent notre chemin, le Gouvernement entend déployer davantage d'efforts pour répondre aux préoccupations sociales du peuple. Dans cette perspective, l'eau et l'électricité qui passent pour des droits fondamentaux pour tout citoyen ne peuvent plus être considérés comme un luxe auquel n'auraient accès que les habitants des grandes villes. Dans ces conditions, on ne peut prétendre à un quelconque décollage économique tant que le courant électrique est fourni parcimonieusement, par intermittence et à quelques localités seulement. Le Gouvernement s'emploiera pour que l'eau et l'électricité soient accessibles à la majorité de nos concitoyens.

Puisque nous devons compter sur l'effort de chacun pour aller de l'avant, désormais, les Congolais de la diaspora seront davantage appelés à apporter leur contribution pour la reconstruction nationale. Il importe que nos compatriotes vivant à l'étranger gardent, spirituellement et matériellement, un lien fort avec la mère-patrie. Si les diasporas de par le monde ont pu renforcer leurs pays d'origine, il est temps que la diaspora congolaise prenne conscience de sa participation dans l'oeuvre de la reconstruction du pays.

*Madame la Présidente de l'Assemblée Constituante et Législative-Parlement de Transition,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Distingués Invités,*

Je ne voudrais terminer mon adresse sans féliciter les Forces armées congolaises, la Police nationale congolaise et les Forces de sécurité qui se dépassent toujours, veillant nuit et jour sur les personnes et leurs biens. Au cours de cette année nouvelle, pour faire face au défi de la réunification, des efforts supplémentaires seront déployés pour que les forces de l'ordre soient capables de sécuriser les citoyens en temps de paix et de défendre la patrie en cas d'hostilités.

De même, je me dois de remercier le peuple congolais tout entier, en particulier les populations des territoires encore sous occupation, pour la patience et le soutien témoignés, ainsi que l'adhésion à l'action gouvernementale. Cette action se poursuivra, dans l'unique intérêt de notre peuple, en vue de défendre la dignité et l'unité pour lesquelles nos héros et martyrs ont donné leurs vies. Ce n'est pas le moment de baisser les bras, car pour mener à bon port le processus de paix, nous aurons encore besoin du soutien et de la patience de la population.

*Honorables Députés,*

J'ai parlé de l'engagement que j'avais pris par mon serment devant Dieu et devant les hommes de ramener la paix.

J'ai passé en revue les réalisations accomplies en politique intérieure et extérieure, notamment :

- la relance du Dialogue national et les négociations politiques inter-congolaises qui ont accouché heureusement de l'Accord global le 17 décembre 2002 à Pretoria ;
- de l'amélioration de nos rapports avec la Monuc et avec l'ensemble de la Communauté internationale et
- la signature des Accords de paix régionaux avec le Rwanda, d'une part et l'Ouganda, de l'autre. Je me suis attardé sur les louables efforts du Gouvernement en matière de relance économique avec l'assistance des organisations économique-financières de Bretton Woods, la Banque Africaine de développement et l'Union européenne.

J'ai relevé les difficultés rencontrées face aux attentes de la population dans le secteur social et j'ai évoqué la série des mesures prises dans ce domaine, en vue de satisfaire progressivement les préoccupations du peuple.

J'ai rappelé les différentes actions menées pour la promotion d'une justice équitable, la sécurité juridique, la défense et la protection des droits de l'homme.

J'ai aussi tracé le plan d'action et les perspectives d'avenir dans différents domaines de la vie nationale. Certes, le chemin parcouru a été long et éprouvant, mais l'espoir de réussir et la détermination nous soutenant et avec l'aide de Dieu, il nous est permis de projeter un monde meilleur.

Que Dieu bénisse et protège la République Démocratique du Congo.  
Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

**Joseph KABILA**  
Président

**Léon de SAINT MOULIN s.j.**

**Comment réagir en chrétien  
face aux problèmes de société?  
Jne session sur le discours socio-politique de l'Eglise catholique en R.D.C.**



**CEPAS**

**Kinshasa  
2002**

**Discours-Bilan du Chef de l'Etat  
Lubumbashi, 26 janvier 2003**